

Le parcours « VAE et formation » expérimenté par le Greta de l'Essonne

16 Mars 2021

Ana Courtial - Conseillère en formation continue, Greta de l'Essonne



Ana Courtial a mis au point une formation qui permet d'obtenir un Brevet professionnel (BP) coiffure en six mois au lieu de deux ans grâce à un parcours mixte.

« L'accès à ce brevet professionnel convoité dans le milieu de la coiffure est grandement facilité par la durée courte de cette formation et par son coût qui le rend aisément finançable. »

Quelle est la particularité de la formation BP coiffure qui ouvrira début 2021 ?

Cette formation associe la démarche en VAE couplée à la formation, à raison d'un jour par semaine, afin d'obtenir le bloc de compétences de management et gestion. Ce dernier bloc est très difficile à obtenir par la VAE. D'ailleurs, le BP Coiffure est un diplôme où la validation totale par la VAE est de 45 % en moyenne au lieu de 85 % pour d'autres certifications. Il fallait faire quelque chose pour accompagner les bénéficiaires autrement !

Comment expliquez-vous cette difficulté d'obtenir ce BP par la VAE ?

Ce BP est un sésame dans les métiers de la coiffure car il permet d'ouvrir un salon. Il est donc très convoité. Mais il n'est accessible jusque-là que par le contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, soit après deux ans de formation. D'où la tentation de l'obtenir plus rapidement par la VAE. Mais les capacités en gestion et management exigées par l'un des blocs de compétences de ce BP sont rarement pratiquées et donc acquises pour des salariés de salons de coiffure. Au final, ces personnes demandent de se former sur les aspects de gestion et management et demandent une reconnaissance de leur expérience sur les autres blocs .

C'est à partir de ce constat que vous avez envisagé une solution mixte ?

Cette solution mixte (VAE et formation) permet de réduire la durée de l'action (140 heures au lieu de 600) et par conséquent son coût. Ces deux aspects me semblent primordiaux pour faciliter l'engagement en formation des personnes : elles peuvent facilement se rendre disponibles une journée par semaine pendant 6 mois et continuer de travailler les autres jours ; le coût est plus facilement finançable soit par l'employeur ou le Compte formation (CPF) de la personne pour les salariés, soit par la Région ou le Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de sa mise en place ?

Les difficultés ont été plutôt d'ordre technique : il fallait organiser une double inscription des personnes d'une part à la VAE et d'autre part à la formation. Et il fallait intégrer cette formation hors normes dans un système qui, pour le moment, dissocie la formation et la VAE... Autre aspect : la communication sur cette nouvelle formation. Pour que des gens s'inscrivent, il faut faire connaître la particularité de la démarche aux prescripteurs pour les demandeurs d'emploi et aux entreprises pour les salariés. Le bouche à oreille fera ensuite son chemin.

A votre avis, cette ingénierie de parcours pourrait-elle se réaliser pour d'autres certifications ?

Oui bien sûr. Je pense par exemple aux diplômes du domaine tertiaire, fort demandés et qui seraient ainsi plus faciles à obtenir. Encore faut-il que cette expérimentation, qui débute le 4 janvier prochain, soit concluante. L'avenir le dira.

En savoir plus sur le [BP Coiffure, parcours VAE et formation](#) [1]

Propos recueillis par Françoise Lemaire (novembre 2020)

